



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-15-0654 du 09/11/2015

Délégation de signature du 9 novembre 2015

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DE CONTROLE FISCAL SUD-EST

Direction de contrôle fiscal Sud-Est

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-15-0617 du 01/09/2015

L'administratrice générale des finances publiques, chargée de la direction de contrôle fiscal Sud Est ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Bernard BERTHIER, administrateur des finances publiques, M. Christian COTTET, administrateur des finances publiques adjoint, Mme Martine PERRIER, administratrice des finances publiques adjointe, M. Stéphane ROQUART, administrateur des finances publiques adjoint, M. Olivier ROUCOULE, administrateur des finances publiques adjoint, M. Éric GAUTHIER, inspecteur principal des finances publiques, Mme Régine HUGUES, inspectrice principale des finances publiques, Mme Annie LLOBERES, inspectrice principale des finances publiques et M. Claude SCHABO, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie AMBROSINO, inspectrice des finances publiques, M. Christian ARBONA, inspecteur des finances publiques, Mme Catherine BARAT, inspectrice des finances publiques, Mme Naila BOUALI, inspectrice des finances publiques, Mme Magali CONDROYER, inspectrice des finances publiques, M. Gérald DUBUC, inspecteur des finances publiques, Mme Marie-Anne DURAND, inspectrice des finances publiques, M. Gilles ESTEVENIN, inspecteur des finances publiques, Mme Claudine GABERT, inspectrice des finances publiques, Mme Agnès FELIX, inspectrice des finances publiques, Mme Marion GIOANETTI, inspectrice des finances publiques, M. Christian GLORY, inspecteur des finances publiques, Mme Betty JADAUD, inspectrice des finances publiques, Mme Marilyn PALUSTRAN, inspectrice des finances publiques, Mme Karine PRODRAMOS, inspectrice des finances publiques, Mme Christiane SCHABO, inspectrice des finances publiques, Mme Isabelle THERON, inspectrice des finances publiques et M. Michel TORRANO, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES,

SYLVIE DE GENTILE